

## Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation

FR-581-EY

(I) Date du CPI

07/07/2020

(B) Date de 1ère immatriculation

07/07/2020

(H) PERIODE DE VALIDITE

du

07/07/2020

au

06/08/2020

INCLUS

attribué à : (C.1)

COFICA BAIL

399181924

Locataire : (C.3)

DOUMARI

MOHAMED

APT 304

80 BLVD DE LA MARQUETTE

31300 TOULOUSE

(D.1) Marque

HYUNDAI

(D.2) Type variante version

AEB5P11D61AY1

(D.2.1) Code national d'identification  
du type (en hc de

M10HMCVP002K664

(D.3) Dénomination commerciale

IONIQ

(E) Numéro d'identification du  
véhicule

KMHC851CGKU152358

(F.1) Masse en charge maximale  
techniquement admissible (en kg)

1870

(F.2) ) Masse en charge maximale  
admissible du véhicule en service  
dans l'état membre d'immatriculation  
(en kg)

1870

(F.3) Masse en charge maximale  
admissible de l'ensemble en service  
dans l'état membre d'immatriculation  
(en kg)

2620

(G) Masse du véhicule en service  
avec carrosserie et dispositif  
d'attelage (en kg)

1436

(G.1) Poids à vide national

1361

(J) Catégorie du véhicule CE

M1

(J.1) Genre national

VP

(J.2) Carrosserie CE

AB

(J.3) Carrosserie (désignation  
nationale)

C1

(K) Numéro de réception par type (si  
disponible)

e4\*2007/46\*1157\*07

(P.1) Cylindrée (en cm3)

1580

(P.2) Puissance nette maximale (en  
kW)

77.2

(P.3) Type de carburant

EH

(P.6) Puissance administrative  
nationale

5

(Q) Rapport puissance/masse en  
kW/kg (uniquement pour les  
motocycles)(S.1) Nombre de places assises, y  
compris celle du conducteur

5

(S.2) Nombre de places debout (le  
cas échéant)(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db  
(A))

74

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)

3750

(V.7) CO2 (en g/km)

105

(V.9) Classe environnementale

715/2007\*2017/1347AGEUR06

(X.1) Date de visite technique

07/07/2024

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y1) 0 € (Y2) 0 €

(Y3) 0 € (Y4) 0 €

(Y5) 2.76 € (Y6) 2.76 €

Zoheir BOUAOUICHE